



Les infos *Flash*

Le mot du Maire

Mes chers concitoyens

Cela fait pratiquement un an que vous m'avez confié les clefs de la commune, il est donc légitime de dresser un bref bilan de l'action accomplie.

Je vous avais proposé une amélioration de notre qualité de vie sur la base d'une participation de chacun à la restauration du lien social normal au sein d'un petit village, sans oublier la restauration de son image auprès des communes environnantes.

J'ai envie de dire que le premier aspect de cet objectif qui est l'affaire de tous, avance lentement mais sûrement, sachant que les plus mécontents sont souvent ceux qui le ralentissent le plus ! C'est ainsi qu'avant de regretter l'absence de telle ou telle manifestation, il serait bon que celles (et elles sont nombreuses) qui sont organisées par la municipalité ou nos deux associations soient fréquentées au moins autant par les habitants de Mey que par les habitants des communes environnantes. Cette dernière remarque et les réflexions que je peux recueillir sur Mey dans les diverses et nombreuses réunions auxquelles je participe, hors de la commune, montrent que le deuxième aspect de cet objectif progresse plus vite.

Je vous avais aussi proposé un assainissement de notre situation financière. Comme précisé, il s'agissait essentiellement de redresser notre trésorerie. Non pas que je veuille minimiser notre dette à long terme mais je laisse cet aspect des choses à notre sympathique «opposition» qui peut ainsi essayer de faire peur avec un 1375 € par habitant, sachant que chaque français doit plus de 31 000 € pour la dette de la France et là, voyez-vous, ça me paraît nettement plus inquiétant.

Mais revenons à nos moutons : si on prend comme premier indicateur le budget 2014, la commune de Mey a terminé l'année avec un excédent de plus de 7000 € en fonctionnement et a réduit son déficit d'investissement d'autant. Ces bons résultats nous permettent d'établir un budget 2015 (voté à l'unanimité) qui devrait nous permettre de réduire complètement le déficit d'investissement et de régler l'ensemble des dettes à court terme de la commune. Tout ceci sans augmentation d'impôt, c'est pourquoi, j'ai proposé le rétablissement de légères indemnités : la moitié du maximum autorisé pour les adjoints et le tiers pour le maire, ce qui me semble aussi juste que supportable par notre budget. En conséquence, votre prochaine imposition ne comprendra pas d'augmentation de la part communale et sera donc dans le même esprit de rigueur budgétaire que la part intercommunale de Metz Métropole qui n'augmente pas non plus en 2015.

Maintenant je peux aussi vous parler de notre dette à long terme mais il faut d'abord prendre les bons chiffres. Nous ne devons pas en 2014 1375 € par habitant mais plutôt de l'ordre de 2021 €. Evidemment ce chiffre ne se trouve pas sur internet ou dans le Républicain Lorrain mais il est bien réel car je prends en compte l'avance financière (intérêts compris) que nous a consenti L'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) pour l'acquisition de la maison, 2 place de l'Eglise. Une somme qui n'a pas lieu d'être inscrite au budget de la commune mais qui est bien exigible à l'expiration du contrat, contrat que j'ai dû prolonger, une cinquième fois, jusqu'à la fin de l'année 2015. C'est maintenant, pour moi, le problème le plus urgent à régler concernant l'héritage négatif du passé mais je tiens à préciser, pour que chacun puisse juger en toute connaissance de cause, que l'endettement principal de la commune ainsi que l'achat de la maison résultent de décisions qui ont été prises pendant la mandature 2001-2008.

Pendant cette période, je ne faisais pas partie du conseil municipal alors qu'un membre éminent de la liste « Ensemble pour Mey » y était. Je pourrais donc écrire, comme je l'ai lu quelque part : «quel paradoxe extraordinaire ! » ou encore : «sont-ils devenus amnésiques ? » mais je ne le ferai pas, car ce n'est pas mon style, je préfère consacrer mon énergie aux actions positives et aller de l'avant !

Enfin je vous avais proposé le développement d'activités conviviales, notamment avec notre village jumelé de Gisingen. De nombreuses Info Flash vous ont tenu informés de ces activités tout au long de l'année passée. J'espère que nous ferons encore mieux cette année, que ce soit avec la Commission Animation et Communication ou le Comité de Jumelage de Gisingen, en tout cas nous le ferons sans doute mieux savoir, grâce aux articles de notre toute nouvelle correspondante officielle du Républicain Lorrain Mme Frédéricque Leroy. Je me réjouis également de voir nos deux associations Mey Loisirs et AssosMey proposer leur calendrier de manifestations 2015, la municipalité les soutiendra et j'en profite pour féliciter leurs deux nouveaux présidents récemment élus Ghislaine Cotte et Gilbert Platz.

Le conseil municipal en bref : 25 mars 2015 :

Le conseil municipal de Mey s'est réuni mercredi 25 mars. Au cours de cette séance, il a autorisé le Maire à signer une convention de stage avec le CFA de Courcelles Chaussy afin d'accueillir un jeune dans le cadre du dispositif DIVA (dispositif d'Intégration Vers l'Apprentissage).

Ce stage se fera au mois de juin dans le service espaces verts de la commune.

Le conseil municipal a également donné un avis favorable sur les projets de mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des programmes de mesures Rhin et Meuse, ainsi que sur les projets de plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) Rhin et Meuse qui ont été élaborés pour la partie française des districts hydrographiques de Rhin et de la Meuse pour la période 2016-2021.

Toutes les informations relatives à ces projets sont consultables sur le site <http://consultation.eau-rhin-meuse.fr>. Enfin, le Maire a présenté deux déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.



Dimanche 10 mai 2015 à Mey
Place de l'église - De 9 h à 18 h



Fête des fleurs de l'AssosMey :

Le 10 mai

place de l'église de 9h à 18h

Mairie fermée du 20 au 25 avril



Les motards de l'opération « une rose, un espoir » passeront à Mey le samedi 25 avril dans la matinée. Ils vous proposeront une rose contre un don au profit de la lutte contre le cancer.

Le conseil municipal en bref :

8 avril 2015 :

Ce conseil était consacré au vote du budget.

Les conseillers ont commencé par approuvé le compte de gestion (compte tenu par le comptable public) et le compte administratif (compte tenu par le maire) , dont les résultats sont les suivants:

Résultat exercice 2014 du budget primitif :

Investissement : + 7 222.44 Fonctionnement :

+7 602.49

Résultat de clôture 2014 :

Investissements : -10 529.11 Fonctionnement :

+7 602.49

Ils ont décidé de conserver les taux d'imposition actuels :

- Taxe d'habitation = 10.3 %
- Foncier bâti = 12.92 %
- Foncier non bâti = 46.38 %

Il a également été approuvé le versement d'indemnités au Maire pour une valeur brute mensuelle de 228.09€ et aux adjoints pour 114.04 € brut par mois.

Le budget primitif a ensuite été adopté. Il se présente ainsi :

En fonctionnement :

Les recettes s'élèvent à 141 237. 49 €

Les dépenses s'élèvent à 141 237. 49 €

En investissement :

Les recettes s'élèvent à 166 266.51 €

Les dépenses s'élèvent à 166 266.51 €

Dans la section de fonctionnement – Dépenses

_ charges à caractère général 011:	34 197 €
_ charges de personnel et frais assimilés 012 :	54 918 €
_ charges de gestion courante 65 :	19 153€
_ charges financières 66 :	15 810 €
_ charges exceptionnelles 67 :	1 009 €
_ dépenses imprévues 022 :	6 919 .98 €
_ virement à la section d'investissement 023 :	9 230.51 €

Dans la section de fonctionnement – Recettes

_ produits des services du domaine70 :	1 290 €
_ impôts et taxes 73 :	83 478 €
_ dotations, participations 74 :	35 996 €
_ autres produits de gestion courante 75 :	1 119 €
_ produits exceptionnelles 77 :	11 752 €
_ l'excédent antérieur reporté 002 :	7 602. 49 €

Dans la section d'investissement – dépenses :

_ l'opération « Aménagement du village » :	35 288 €
_ l'opération « Eglise » :	21 645 €
_ l'opération « Place des multiservices » :	840 €
_ l'opération « liaison douce » :	33 569 €
hors opérations :	
_ dotations, fonds divers 10 :	25 000 €
_ l'emprunt 16 :	28 530.73 €
_ dépenses imprévues 020 :	10 864.67 €
_ déficit antérieur reporté 001 :	10 529.11 €

Dans la section d'investissement – recettes :

_ dotations, fonds divers et réserves 10 :	4 865 €
_ subventions d'investissement 13 :	3 919 €
_ produits des cessions d'immobilisation 024 :	120 000 €
_ emprunts et dettes 16 :	28 252 €
_ virement de la section de fonctionnement 021 :	9 230.51 €

Déjections canines :

Un arrêté du 12 décembre 2003 interdit aux propriétaires de laisser leurs animaux faire leurs besoins sur le domaine public à l'intérieur de l'agglomération.

Le maire rappelle que les espaces verts de la commune ne sont pas des sanisettes et qu'il n'est pas respectueux de laisser son chien y faire ses besoins surtout vis-à-vis de l'employé communal et des enfants.



Des sachets sont à disposition en mairie.

Il est également rappelé que les poubelles ne sont pas des mini déchèteries. L'agent communal y a trouvé des pièces détachées de mécanique automobile, du fil barbelé.

cndp

Commission nationale
du débat public

Vous donner la parole
et la faire entendre.

DÉBAT PUBLIC
AUTOROUTE
A 31 BIS

LE PROJET AUTOROUTIER A31 BIS

EN DÉBAT DU 15 AVRIL AU 13 JUILLET 2015

- > **Participez** aux réunions publiques
- > **Posez vos questions et donnez votre avis** sur le site Internet du débat et par courrier
- > **Rendez-vous** à la permanence de la Commission particulière du débat public au 9 ter rue Pasteur à Metz ou composez le 03 87 66 98 25

VOTRE AVIS COMPTE, INFORMEZ-VOUS ET PARTICIPEZ !

Retrouvez le calendrier et les documents du débat sur



A31bis.debatpublic.fr

contacta31bis@debatpublic.fr

